

EXCELED-EXCELITE EN PARTENARIAT AVEC ECOSYSTEM

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT

ECOSYSTEM a pour objet d'organiser en France la collecte et le recyclage des Lampes usagées détenues par les particuliers et les professionnels.

Créé le 26 mai 2005 sous le nom de Récylum par plusieurs fabricants de Lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Ecosystem intervient pour le compte de tous les producteurs de Lampes qui le souhaitent.

L'identifiant unique FR026134_05NQRG attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME aux articles EXCELED. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'ecosystem.

Depuis le 1 janvier 2026 une taxe de 0.15 cts d'Euros HT par tube fluorescent, et de 0.12 cts d'Euros HT par lampe LED est obligatoire pour pouvoir financer un programme de recyclage. Cette taxe est entièrement reversée à Ecosystem qui s'engage à recycler ces tubes.

Principe de fonctionnement du 1 contre 1 : un tube acheté après le 15 novembre 2006 = 1 tube recyclé (marque/ modèle identique ou différent)

2 possibilités s'offrent aux utilisateurs de tubes fluorescents :

- soit d'apporter ses tubes à faire recycler dans un centre de collecte agréé Ecosystem
- soit de nous appeler afin que nous fassions intervenir notre transporteur qui se chargera d'acheminer les tubes dans un centre de tri.

Service d'enlèvement gratuit sur simple demande, uniquement par lots de 25 tubes.

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

